

Son Honneur le Maire décide que cette motion n'est pas dans l'ordre.

95.—Sur proposition de M. l'éch. LARIVIERE, appuyée par M. l'éch. LAVERGNE, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de voir à ce que la Compagnie des Tramways place sa voie double au centre de la rue Notre-Dame, à partir de Maisonneuve jusqu'à la limite Est du quartier Longue-Pointe, sous le plus court délai, afin que la Cité ne soit pas retardée pour le pavage de ladite rue.

96.—Sur proposition de M. l'éch. LARIVIERE, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié d'avertir la Compagnie du Parc Dominion d'avoir à faire disparaître les garde-soleil construits dans la rue Notre-Dame en face dudit parc, sous le plus court délai possible, afin que la Ville puisse procéder au pavage de ladite rue Notre-Dame.

97.—Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. VANDELAC, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de prier la Compagnie Montreal Light, Heat and Power de poser les tuyaux à gaz sur toutes les rues que la Cité doit macadamiser dans le Parc Extension, afin d'éviter l'ouverture de ces rues lorsqu'elles auront été macadamisées.

98.—Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit respectueusement prié de bien vouloir donner au Conseil les renseignements suivants:

- 1° Quelle quantité de sable a été achetée par la Ville depuis le mois de janvier dernier?
- 2° Qui a vendu ce sable à la Cité?
- 3° Est-ce que des soumissions ont été demandées pour la fourniture du sable, ou bien si des commandes ont été données sans soumissions?
- 4° Est-ce que le sable qui a été acheté par la Ville a été analysé d'abord, et si oui, quel a été le résultat de ces analyses?
- 5° Dans quelle partie de la Ville où à quelle cour du Département de la Voirie, le sable a été livré, quels sont les prix qui ont été payés dans chaque cas?

Ledit Bureau devant fournir ces renseignements au Conseil d'ici à la prochaine séance, si possible.

99.—Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. LORANGER, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié d'envoyer une mise-en-demeure à la "Montreal Public Service Corporation", qui est aujourd'hui aux droits de la "Saraguay Electric Light and Power Co.", d'avoir à se conformer à son contrat avec la Cité pour la fourniture de l'eau dans le quartier Bordeaux.

100.—Sur proposition de M. l'éch. MENARD, appuyée par M. l'éch. VANDELAC, il est

Résolu: Que les noms des échevins Létourneau, Elie, Hushion et Lavergne soient ajoutés à la délégation qui doit visiter les abattoirs et que le Bureau des Commissaires soit prié de voter la somme additionnelle nécessaire à cet effet, à être mise à la disposition des délégués.

Délibération remise à la demande de M. l'échevin L. A. Lapointe.

#### AVIS DE MOTION.

101.—Par M. l'échevin Blumenthal, à l'effet d'amender le Règlement No 501 concernant les bâtiments.

102.—Par M. l'échevin Rubenstein, à l'effet d'adopter un règlement prohibant la circulation de voitures lourdes sur la rue St-Urbain.

103.—Par M. l'échevin Weldon, à l'effet d'amender le Règlement No 50 de manière à permettre que deux voitures de place stationnent vis-à-vis des principaux hôtels.

104.—Par M. l'échevin Bastien, à l'effet d'amender le Règlement No 531, re bâtiments dans le quartier Ahuntsic.

Ruled out of order by His Worship the Mayor.

95.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LAVERGNE, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to see that the Tramways Co. lays its double track in the centre of the rue Notre Dame street, from Maisonneuve to the eastern limits of Longue Pointe Ward, within the shortest possible delay, in order that the City may proceed with the paving of said street.

96.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to notify the Dominion Park Co. to remove the shelters erected on Notre Dame street, in front of said park, within the shortest possible delay, in order that the City may proceed with the paving of said Notre Dame street.

97.—On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. VANDELAC, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to request the Montreal Light, Heat & Power Co. to lay gas mains on all the streets which the City is to macadamize in Park Extension, in order to avoid opening such streets when the macadam has been laid.

98.—On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. ST-PIERRE, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be respectfully requested to furnish to the Council the following information:

- 1° What quantity of sand has been purchased by the City since the month of January last?
- 2° Who sold such sand to the City?
- 3° Have tenders been called for the supply of sand, or have orders been given without tenders?
- 4° Has the sand purchased by the City been first analysed, and if so, what has been the result of the analysis?
- 5° In what part of the City or in what yard of the Road Department has the sand been delivered and what were the prices paid in each case?

The said Board to furnish such information to the Council at the next meeting if possible.

99.—On motion of Ald. MENARD, seconded by Ald. LORANGER, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to notify the Montreal Public Service Corporation, which has assumed the obligations of the Saraguay Electric Light & Power Co. to comply with its contract with the City for the supply of water in Bordeaux Ward.

100.—Ald. MENARD moved, seconded by Ald. VANDELAC.

That the names of Aldermen Létourneau, Elie, Hushion and Lavergne be added to the delegation which is to visit the abattoirs, and that the Board of Commissioners be requested to vote such additional sum as may be required in this connection, the same to be placed at the disposal of the délégués.

Consideration deferred at the request of Ald. L. A. Lapointe.

#### NOTICES OF MOTIONS.

101.—By Ald. Blumenthal, to amend By-law No. 501 concerning buildings.

102.—By Ald. Rubenstein, for a by-law to prohibit heavy traffic on St. Urbain street.

103.—By Ald. Weldon, to amend By-law No. 50 to allow two cabs to stand in front of principal hotels.

104.—By Ald. Bastien, to amend By-law No. 531 re buildings in Ahuntsic Ward.